

Règlement numéro 01Z-2012 modifiant le règlement de zonage numéro 02-2006 et ses amendements en vigueur en vue d'autoriser la vente de véhicules automobiles dans la zone 115 M.

PRÉAMBULE

Attendu que la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu qu'un plan d'urbanisme, sous le règlement 01-2006, et que des règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, construction, permis et certificats, dérogations mineures, plans d'aménagement d'ensemble), sous les numéros 02-2006, 03-2006, 07-2006, 04-2006, 06-2006 et 05-2006, ainsi que leurs amendements en vigueur, s'appliquent au territoire municipal;

Attendu que cette modification a été recommandée par le comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

Attendu que le Conseil municipal a jugé à propos d'établir ce règlement;

Attendu que la grille des spécifications sous le numéro 201112-01 jointe au présent règlement modifie la grille des spécifications en vigueur et fait partie intégrante du présent règlement à toutes fins que de droit ;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue concernant le règlement 01Z-2012 et qu'aucune demande de tenue de registre référendaire n'a été déposée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Chantale Arnold et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le présent règlement portant le numéro 01Z-2012, lequel décrète et statue ce qui suit:

1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

2. Modification des usages autorisés dans la zone 115 M

La vente de véhicules automobiles est désormais autorisée dans la zone 115 M, en plus des usages déjà autorisés.

La grille des spécifications, feuillet 3 de 3, est modifiée en conséquence, en indiquant à la note 11 que seule la vente de véhicules automobiles est autorisée dans le sous-groupe commerce d'équipements mobiles lourds.

3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Adopté à la séance de ce conseil tenue le 7 mai 2012

Monsieur Marc Laliberté,
Maire

Madame Rita Ouellet,
Directrice générale sec. trésorière

Adoption du premier projet de règlement en date du 9 janvier 2012
Avis public d'assemblée de consultation sur le projet – le 13 janvier 2012
Assemblée de consultation publique – le 6 février 2012
Adoption du second projet de règlement de zonage – 6 février 2012
Avis de motion en date du 2 avril 2012
Requête pour approbation référendaire – 7 mai 2012
Certificat de conformité de la MRC LSJE – 12 mai 2012
Avis public d'entrée en vigueur – affiché le 18 mai 2012